

Protection sociale

Etrennes empoisonnées du Ministère !



Les nouvelles règles de financement de la protection sociale menacent les régimes spéciaux !

La loi de financement de la Sécurité Sociale a introduit une nouveauté dont on se serait bien passé. Nouveauté qui adosse dorénavant notre caisse de prévoyance à la Sécurité Sociale.



Jusqu'au 31 décembre 2015, la loi garantissait la compensation du déséquilibre démographique de notre régime de protection sociale (car il y a plus de pensionnés que d'actifs). **Ce mécanisme était automatique, existait depuis 45 ans et était garanti par la loi.**

À partir du 1^{er} janvier 2016, le déficit de notre régime sera artificiellement accru. Les retraités n'entreront plus dans le calcul de la dotation de CSG versée par l'État. C'est ainsi que la dotation CSG de notre caisse passera de 680 millions d'euros à 300 millions, créant ainsi un déficit abyssal de fait.

Pour compenser le manque à gagner, notre régime sera adossé financièrement à la Sécurité Sociale qui versera directement une dotation.

IL N'Y AURA PLUS DE GARANTIE LÉGALE, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui !

Lors de la présentation de ce décret au Conseil d'Administration de la Caisse, **toutes les organisations syndicales ont voté contre, sauf la CFDT qui a rejoint la Direction...**



CONCLUSION : il sera facile de dire que la Sécurité Sociale renfloue la CPRP SNCF. On aurait voulu culpabiliser les cheminots et mettre en danger les régimes spéciaux qu'on ne s'y serait pas pris autrement !

LES CHEMINOTS SERONT MIS À LA VINDICTE POPULAIRE PAR LA CRÉATION D'UN DÉFICIT ARTIFICIEL DE LEUR CAISSE !

Créateur de lien social !

Janvier 2016



UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • federation@unsa-ferroviaire.org

**1^{ère} Organisation Syndicale
progressiste** **À LA SNCF!**

& DE LA BRANCHE FERROVIAIRE!



Créateur de lien social

CE - DP - CS - CA

